

Séance du 12 Juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal d'Entringe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

Membres élus : 15 Membres en exercice : 15 Membres présents : 10

Présents : M.BARBE, MME BASSAN, MME BERTOLOTTI, MME FEUVRIER, M.FRANIATTE, MME HAGEN, MME HAZOTTE, M. HERGAT, MME WOLTER, M.TONNELIER.

MME GOMES PICART donne procuration à Mme HAZOTTE.

M.BACH donne procuration à M. HERGAT.

M.DEWILDE donne procuration à Mme HAGEN.

Absents excusés M.DROUARD - M.CORNIQUET

–Approbation du compte rendu de la séance précédente

–Annulation de la délibération du n°44-2017 du 14/06/2017, arrétant le PLU.

- SMITU rétrocession de la compétence « parking de covoiturage, frontaliers et parking relais »
SMITU retrait de la communauté de communes de l'arc mosellan du SMITU
Adhésion des communes de Bertrange, Guénange et Stuckange au SMITU
- Baisse de l'indemnité de Monsieur le Maire
- Ligne de Trésorerie
- Bilan de clôture Sodevam

En début de séance le point 4 est supprimé par monsieur le Maire.

47-2017 : annulation délibération n°44-2017 du 14/06/2017, arrétant le PLU.

Après explications de Mme Claudine HAGEN, sur l'erreur de procédure commise par le bureau d'étude lors de l'envoi du dossier PLU à la DREAL, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes, annule la délibération n° 44-2017.

48-2017 : SMITU points pour service juridique.

Après explications de Monsieur Barbé et lecture des délibérations présent par le syndicat mixte des transports urbains Thionville Fensch le 21 juin 2017, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité des votes, le retrait de la communauté de communes de l'arc mosellan du smitu

Approuve à l'unanimité des votes l'adhésion des communes de Bertrange, Guénange et Stuckange

Approuve à l'unanimité des votes la rétrocession de la compétence « parking de covoiturage, frontaliers et parking relais ».

49-2017 : crédits relais – ligne de trésorerie

Réalisation d'emprunt pour assurer le financement de travaux liés à des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire de la commune d'Entringe est autorisé à réaliser auprès du Crédit Mutuel un crédit relais d'un montant de 20 000€ dont le remboursement s'effectuera par affectation des subventions au titre du FCTVA à percevoir courant du 2eme semestre 2017 et des subventions au titre des amendes de police.

Taux fixe de 0.70% sur une durée de 2 ans avec paiement des intérêts trimestrielle,

Les intérêts calculés prorata temporis, seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre civil et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit.

Il est précisé, en outre, que les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

50-2017 : Bilan de clôture Sodevam

Monsieur le Maire présente le bilan de clôture au 30 juin 2017 de Sodevam Metz
Il apparait un excédent à reverser à la commune d'Entrange d'un montant de 56 371.04€
Ces dépenses d'investissement sont liées à un projet de création d'un complexe sportif à Entrange
Le bilan de clôturé établi par Sodevam est approuvé à l'unanimité des votes par le conseil municipal.